

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2672

commission principale : développement économique

objet : **Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône-Alpes Entreprendre (RAE) - Avenant à la convention triennale - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet, le renouvellement du tissu économique local comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la communauté urbaine de Lyon, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise (GLEE) développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

La structuration des réseaux d'accompagnement et de financement des porteurs de projet atteint, aujourd'hui, une maturité. Sous l'impulsion de la Communauté urbaine, l'ensemble des acteurs s'est rassemblé sous une même bannière : Lyon ville de l'entrepreneuriat. Cela permet aujourd'hui de fournir une offre complète quelles que soient la maturité et la typologie de projet.

Les chiffres en matière de création d'entreprise démontrent la pertinence de cette offre. En effet, l'agglomération lyonnaise compte plus de 8 600 créations d'établissements en 2003 avec une augmentation de ces créations de plus de 15 %, pour 10 % en moyenne sur la région Rhône-Alpes et en France. De plus, l'agglomération connaît une croissance continue du nombre de créations depuis 2001, à la différence des autres métropoles françaises.

Lyon ville de l'entrepreneuriat L_VE : organisation et principaux axes d'actions

Lyon ville de l'entrepreneuriat s'est doté d'un système de gouvernance qui a pour vocation d'assurer le suivi du dispositif existant et également d'initier et de piloter de nouvelles actions.

Le Comité d'orientation stratégique

- il s'agira du directoire de Grand Lyon l'esprit d'entreprise (GLEE), -directeurs des cinq structures constitutives de GLEE : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers du Rhône, Medef Lyon Rhône, confédération générale des petites et moyennes entreprises et Communauté urbaine- ce qui permet de faire le lien avec les principales orientations politiques de l'agglomération en matière de création d'entreprises,

- se réunit deux fois par an (début et fin d'année) pour l'examen et la validation du bilan de l'année et des axes de travail proposés par le comité de coordination.

Le Comité de coordination L_VE

Il est composé :

- d'un président,
- des membres (techniciens) :
 - . chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
 - . chambre de métiers du Rhône,
 - . communauté urbaine de Lyon,
 - . des experts : un représentant d'un club d'entrepreneurs *ad hoc* (objectif de ce club : avoir une vision extérieure des attentes des entrepreneurs, un œil critique sur le dispositif et formuler des préconisations sur des thématiques particulières qui puissent servir de base de réflexion pour l'avancement de L_VE).

Il se réunit une fois tous les deux mois pour :

- l'examen de l'avancement des projets sur les différents champs (innovation, territorial et communication),
- . l'examen et la discussion d'une thématique particulière.

Les actions supervisées par ce système de gouvernance sont déclinées systématiquement sous forme de projet dont un des membres de L_VE est pilote.

Ces projets peuvent être classés suivant trois grandes catégories :

- la création d'entreprises innovantes,
- l'approche territoriale de la création d'entreprise ou la gestion du flux de projets de créations dites classiques,
- la communication : ce volet intègre toutes les composantes de communication, grand public ou ciblées qui visent à développer la diffusion et la lisibilité de l'offre de service L_VE aux entrepreneurs. Il est transversal aux deux premières catégories.

Le positionnement de Rhône-Alpes entreprendre (RAE) au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprises

Rhône-Alpes entreprendre est une association qui délivre financement et accompagnement aux porteurs de projets ayant un potentiel de développement et de création d'emplois.

Son action est similaire à celles de l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) et à celles de Rhône-développement initiative (RDI) qui délivrent ces services à des publics en insertion ou n'ayant pas directement accès au financement bancaire. L'Adie et RDI couvrent des besoins en financement complémentaires (moins de 15 k€ pour l'Adie et compris entre 15 et 75 k€ pour RDI).

RAE est positionnée sur des projets ayant des besoins de financement supérieurs à 75 k€ la première année. L'intervention en matière de financement de RAE se fait en complément de celles des banques, des investisseurs providentiels et des capitaux risqués.

Cette activité de financement est complémentaire avec l'offre d'accompagnement des porteurs de projets innovants et à potentiel et est développée dans l'agglomération par Crealys en phase *ante* création et par le Cei Novacite pour l'accompagnement post-crédation (zéro à trois ans).

Convention avec l'association Rhône-Alpes entreprendre pour son action en tant que plate-forme de financement et subvention dans le cadre de son programme annuel d'activités 2004.

L'offre détaillée de Rhône-Alpes entreprendre au porteur de projet se compose :

- d'un prêt d'honneur personnel d'un montant moyen de 30 k€,
- d'un accompagnement personnel par un chef d'entreprise aux différents stades de la création. Celui-ci permet la validation des points-clés aux différents stades de développement et assure un accompagnement personnalisé régulier pendant les trois premières années de l'entreprise,

- d'un accès facilité à des formations collectives et à des échanges de bonnes pratiques entre créateurs et repreneurs d'entreprises,
- d'un appui opérationnel grâce au réseau commercial que représentent les entreprises adhérentes.

Le rappel des objectifs et des résultats obtenus par Rhône-Alpes entreprendre

Depuis sa création en 1992, RAE a obtenu les résultats suivants :

- 176 projets validés en comité d'engagement,
- 144 entreprises sont encore en activité, soit 82 % de pérennité,
- 1 200 emplois créés, soit une moyenne de 6,8 emplois par entreprise,
- un chiffre d'affaires généré de 450 M€.

Les objectifs assignés pour l'année 2004 étaient de :

- 400 contacts,
- 80 projets étudiés,
- 25 projets présentés en comité,
- 18 projets acceptés en comité, soit 540 k€ de prêt d'honneur,
- maintenir le taux de survie des entreprises au-dessus de 80 %.

L'ensemble de ces objectifs a été atteint avec, notamment, 20 projets acceptés en comité et plus de 85 % de taux de survie des entreprises accompagnées. Les résultats de l'année 2004, sont :

- 408 contacts avec des projets de créateurs instruits et/ou réorientés,
- 88 projets analysés,
- 20 projets acceptés par le comité d'engagement,
- 595 000 € de prêts d'honneur accordés.

Le programme d'actions 2005

En matière d'accompagnement et de financement des porteurs de projets innovants et à potentiel, la communauté urbaine de Lyon souhaite poursuivre son soutien à l'association RAE sur la base des objectifs suivants pour l'année 2005 :

- intégration de 22 à 24 projets mobilisant de 594 000 à 648 000 € de prêts d'honneur répartis à 80 % en création et 20 % en reprise d'entreprises,
- accompagnement de plus de 50 entreprises en activité.

En matière de promotion du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat par RAE, 2005 est une année charnière avec la mise en œuvre concrète du dispositif L_VE. Cela se traduit par une nouvelle structuration et la définition d'un mode de gouvernance.

Le développement du dispositif Lyon_ville de l'entrepreneuriat implique pour les acteurs signataires :

- la nécessité de participer à la promotion du dispositif et donc d'afficher leur implication dans le dispositif (notamment sur les documents de communication),
- une réelle transparence dans le suivi et le bilan des actions engagées.

Il est donc proposé que la convention 2005 intègre les exigences suivantes :

- affichage systématique du logo L_VE sur les supports et lors des actions de communication conduites par RAE,
- participation au salon des entrepreneurs sous la bannière L_VE au même titre que les autres membres du dispositif,
- promotion du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat lors des manifestations auxquelles l'association RAE participe,

- RAE accepte de contribuer au contenu et/ou services du portail économique de l'agglomération lyonnaise par le biais de son site internet.

Budget prévisionnel pour 2005

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
frais de fonctionnement	39 600	cotisations adhérents -dons	160 000
honoraires	12 000	communauté urbaine de Lyon	45 735
frais de direction et réseau	38 000	Région (mille et un talents)	19 500
communication et événementiel	17 300	revenus de placements	19 000
salaires	189 000	sponsoring et fonds associatifs	10 000
		fonds propres	41 665
total	295 900	total	295 900

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant 2005 à la convention triennale avec l'association Rhône-Alpes entreprendre.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 45 735 € pour l'exercice 2005 à l'association Rhône-Alpes entreprendre.

3° - Cette dépense sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,